

SEANCE DU 17 MARS 2008 N°50/09
=====

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA BIBLIOTHEQUE
DU BEFFROI (MOBILIER)**

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars, à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de mars et sous la présidence de M. Léopold MEYNAUD, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : 21

Etaient présents : (15) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, M. Joaquim BRUNET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Claire PHILIPPE, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, M. Thierry BLOUVAC.

Etaient absents : (6) Mme Isabelle BRUSSET (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Karine PEBRE (procuration à Mme Mautouchet), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Philippe). M. Eric SALVI (procuration à M. Freychet), M. Gérard MARCELLIN (excusé).

Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE

Assistaient également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services, Mlle Chloé PELLERIN, Directrice des Services Techniques par intérim.

Date d'affichage : 18 Mars 2009.

Monsieur Signouret rappelle les besoins structurels de la bibliothèque du Beffroi en matière de mobilier de rangement en général, et de rayonnages en particulier.

Il explique qu'une éventuelle subvention du Conseil Général est accordée sur production d'un devis d'une entreprise spécialisée en la matière, en l'occurrence l'entreprise **BORGEAUD Bibliothèques**.

Le matériel adapté, d'après le devis, serait le suivant :

*POSTE INFORMATIQUE "DEBOUT" INDEPENDANT - 800 x 800 x H, 1000 mm
Dessus ép. 30 mm et fond MELAMINE, Panneaux-côtés plaqués bois naturel
Goulotte verticale à l'arrière de 2 passe-câbles latéraux, FINITION A PRECISER
équipé de : BLOC de rangement à la verticale pour « UC » ou "TOUR CD Rom
JOUE DE FOND - L.600 x H.298mm (retour 70mm) et passe-câbles*

**Le montant du devis correspondant a été évalué à la somme de
1 047, 46 euros.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

1) D'APPROUVER le projet qui lui a été présenté,

2) DE SOLLICITER l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Général du Vaucluse

3) DE S'ENGAGER à financer sur les fonds communaux la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 24 mars 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD